

République Française
Département des Hautes-Alpes
Commune de Saint André d'Embrun

PROCES VERBAL

L'an deux-mille vingt-cinq, le 11 décembre à 18 h 00, le conseil municipal de Saint André d'Embrun s'est réuni en séance ordinaire à la salle du Conseil de la commune, sous la Présidence de Monsieur Claude BACHENET, Maire.

Membres présents : M. BACHENET Claude, Mme BACHENET, Hélène, M. BOU Philippe, M. BOUDOT Emmanuel, M. DELAISEMENT Pierre, M. DEGUEURCE Sébastien, M. GASQUET Jacques, Mme GENTILINI Brigitte, M. MASUCCIO Léonard, Mme THOMAS Lucille, Mme VANNIER Fannie

Membres excusés :

M. MELMONT Jean-Marie
M. TOVOLI Claude donne pouvoir à Monsieur DELAISEMENT Pierre

Quorum : membres présents le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme VANNIER Fannie

Ouverture de séance : 18 h 00

Ordre du jour :

- ❖ **Désignation du Secrétaire de séance.**
- 1. **Approbation du Procès-Verbal du 24 novembre 2025.**
- 2. **Renouvellement de la convention Territoriale Globale 2026-2029.**
- 3. **Création d'un emploi permanent d'assistant principal 2^{ème} classe de conservation du patrimoine.**
- 4. **Admissions en non-valeur demandées par le Comptable Public.**
- 5. **Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du Budget.**

Questions diverses et décisions prises par le Maire

Monsieur le Maire demande le retrait de la délibération sur les dépenses engagées avant le vote du budget.

1. D -2025 Approbation du Procès-Verbal du 24 novembre 2025

Le procès-verbal, de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue 24 novembre 2025 et qui a été établi par la secrétaire de séance est approuvé par le Conseil Municipal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2. D 79-2025 Renouvellement de la convention Territoriale Globale 2026-2029

Monsieur le Maire explique que la CTG constitue une démarche stratégique partenariale visant à élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles ;

Cette démarche contribue à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits ;

Monsieur le Maire précise que la nouvelle convention 2026–2029 intègre également les thématiques de la prévention santé et du logement, afin de renforcer la cohérence des politiques locales en faveur des habitants du territoire ;

Considérant la volonté commune des partenaires de poursuivre cette coopération au service du développement social local ;

Le Conseil Municipal :

Approuve le principe du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2026–2029 ainsi que la liste des partenaires signataires de la convention, à savoir :

- la Communauté de Communes du Serre-Ponçon (CCSP),
- la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS),
- le Département des Hautes-Alpes,
- les communes membres de la CCSP,
- le SIVU “Les Loulou’s”,
- et le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) d’Embrun.

Voté à l'unanimité

3. D 80-2025 Cr éation poste assistant Territorial de Conservation Principal 2 ème classe

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Assistant Territorial de conservation Principal 2^{ème} classe du patrimoine à raison de 30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2026.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des Assistants Territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

9 voix pour et 2

Abstentions Monsieur Degueurce et Madame Vannier

4. D -2025 Admissions en non-valeur demandées par le Comptable Public.

Monsieur le Maire présente la liste des admissions en non-valeur proposées par M. le Trésorier et dont le montant s'élève à 549.39 €.

Voté à l'unanimité

1. Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture des différentes décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire fait un point sur l'assainissement et les augmentations prévues en 2026.

Le branchement assainissement va passer de 2000€ à 3000€.

Monsieur GASQUET précise qu'il faudrait que VEOLIA tienne ses engagements et fasse les stations d'épuration qui devaient être faites depuis près de 10 ans.

Monsieur GASQUET demande comment s'est passé le vote du projet de SCOT au niveau intercommunal et quelles sont les communes qui ont voté contre.

La seule commune qui a voté contre est PONTIS.

Monsieur GASQUET a peur que cela impacte la démographie de la commune.

Madame THOMAS précise qu'elle a eu la SAFER et qu'elle n'a pas l'intention de préempter par rapport à la vente du domaine de la Marine mais qu'il faudra faire une convention de pâturage.

Madame THOMAS demande qui a reçu les futurs acquéreurs en Mairie et qui fera le choix final.

Madame VANNIER souhaiterait pouvoir choisir car elle souhaiterait privilégier les projets intégrant des résidences principales.

Monsieur le Maire et Monsieur DELAISSEMENT souhaiteraient que soit privilégié le montant de l'offre.

Monsieur GASQUET précise que la commission urbanisme pourrait participer au choix de la décision finale.

Au niveau légal une délibération entérinant la vente a déjà été votée.

Concernant le Domaine Brun une convention va être signée afin de faire une étude de structure financée par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Hélène BACHENET

Claude BACHENET

Fin de séance : 19 h 50